



**La scolarité à l'école élémentaire est obligatoire à partir de six ans.**

### **Le primaire**

L'inscription dans les écoles publiques se fait sur rendez-vous à la mairie, au service des affaires scolaires au 02 41 79 74 60.

L'inscription dans l'école privée se fait directement auprès de l'établissement concerné au 02 41 57 46 29.

### **Le collège**

L'inscription au collège Molière se fait directement auprès du principal du collège au 02 41 45 98 50.